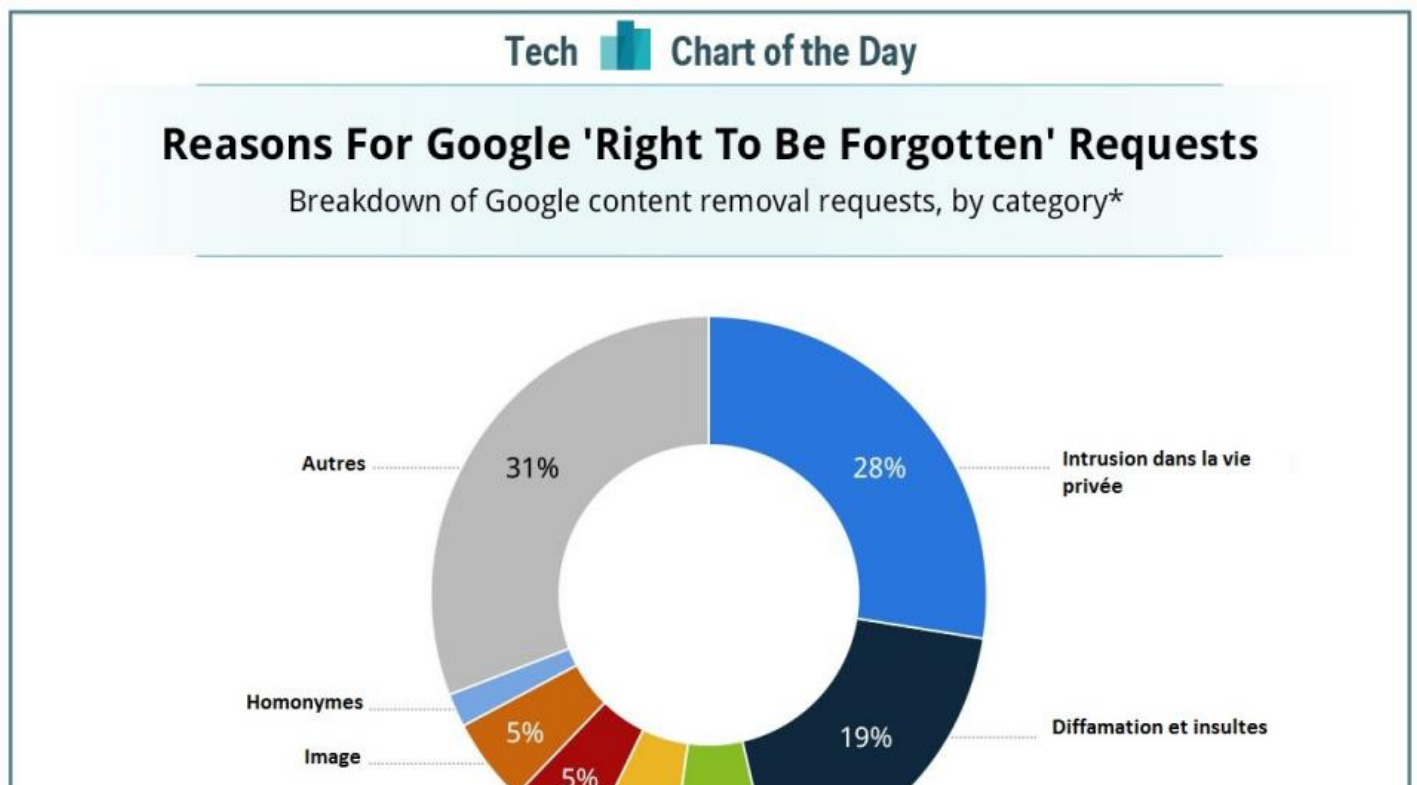


"Droit à l'oubli" de Google : Diffamation, insultes et intrusion dans la vie privée en tête des demandes



La confidentialité des données est un enjeu majeur des entreprises agissantes sur le web. Véritable exigence grandissante des internautes, sécuriser les informations clients et les respecter sont des points cruciaux pour rester crédible face à la clientèle. En ce sens, Google a lancé fin mai un formulaire de "droit à l'oubli" numérique des informations personnelles et privées référencées par son moteur de recherche. Au succès inattendu, les raisons invoquées dans les formulaires par les googlenauts sont présentées dans ce graphique. Pour un tiers d'entre elles, les demandes avaient pour objet l'intrusion dans la vie privée. Suivent de près (19%) les informations diffamantes et les insultes. A retenir pour les pourcents restants, la présomption d'innocence (5%) et la publicité d'une procédure criminelle (5%), mais surtout l'inadéquation des informations rapportées à une identité (6%).

[\[LES AUTRES ARTICLES DE VOTRE BRIEFING ATLANTICO BUSINESS\]](#)

[Suivre @atlanticobiz](#)

 Like 15 people like this. [Sign Up](#) to see what your friends like.